

ELABORATION DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE (SRB) ET DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

*Compte-rendu de la 1^{ère} session du
GT 3/ Littoral et Milieu marin*



CADRAGE ET OBJECTIFS

Le processus d'élaboration du Schéma Régionale de la Biodiversité (SRB) est mené dans une double optique :

- Créer un espace de concertation en vue de la construction d'un cadre commun d'intervention en faveur de la biodiversité qui tienne compte des attentes de tous les acteurs martiniquais concernés (associations, entreprises, Etat, collectivités, établissements publics, particuliers, etc.)
- Initier et catalyser une dynamique régionale à tous les échelons de décision (territoires, secteurs d'activités, citoyens), en vue de la préservation et de la valorisation de la biodiversité

Cette première réunion de concertation a pour objectif de rassembler les acteurs de l'aménagement du territoire martiniquais afin d'établir ensemble les problématiques et les enjeux du territoire.

NB : *Les informations correctives et complémentaires qui ont été collectées lors de la concertation sont prises en compte pour le reste du travail.*

Les éléments identifiés dans ce travail seront vérifiés et complétés pour le reste du travail.

Lieu	Préfecture de Martinique, salle F. Eboué, le mercredi 10 septembre 2014
Durée de l'atelier	De 9h00 à 12h30
Déroulé	Rappel de la démarche par Mme Priam et M. Gout. Présentation des objectifs des documents SRB et SRCE. Présentation succincte de l'étude. Présentation de la méthode de concertation et du déroulé de la matinée par Mme Boulet, chef de projet Caraïbes Environnement Développement
Méthode	World Café : 5 questions sont soumises à la réflexion lors de l'atelier. Répartition des participants en groupe de 7 à 8 personnes pour une question. Un rapporteur est désigné par groupe afin de noter les contributions. Au bout de 30 min d'échanges, les participants changent de question et débattent.
Nom des animateurs et qualité	M. Lurel, écologue SEGE BIODIVERSITE Mme Boulet, chef de projet Caraïbes Environnement Développement Mme Hébert, ingénieur d'étude milieu marin Caraïbes Environnement Développement

Liste des personnes présentes :

Nom	Prénom	Organisme	Qualité
Sivagre	Chantal	CMT	Responsable offre/qualité
Louis	Ludovic	Cap Nord	Technicien rivière
Nicole	Lucien-Marc	APNE	membre
Louis-Régis	Henri	ASSAUPAMAR	Président
Seraline	Yves-Mari	CCEE	Conseiller
Courtinard	Pierre	-	Auteur photographe
Domergue	Claire	APNE	Trésorière
Venumière	Nadine	PNRM	Chargée de mission espaces protégés
Crillon	Jessica	Impact Mer	Chargée d'études GIZC
Benoit	Patrick	Région 972	Direction des routes
Chemin	Edouard	CCEE/mairie Grand Rivière	conseiller
Toula	Michel	Comité Martinique/Guyane Sports SUBaquatique	Président
Védie	Fabien	DEAL	Référent Milieu Marin
AIRAUD	Martine	DM	Responsable réglementation Environnement
Conde	Beatriz	Ass. Le Carouge	Chargée des communications
Com	Julie	CAESM	Chargée de mission contrat littoral
Cidalise-Montaise	Murièle	DEAL	Pôle littoral
Arqué	Alexandre	AAMP	Chargé de mission usages
Trégarot	Ewan	OMMM	Chargé d'études
Béranger	Christelle	PNRM	Chargé de mission Observatoire martiniquais de la Biodiversité
Petermann	Anne	ADUAN	Chargé d'études planification

Jeremie	Stéphane	CACEM	Contrat de Baie
Villard-Maurel	Axel	Ville de Case-Pilote	Responsable environnement
Limouzin	Amandine	Agence des 50 pas géométriques	Chargée de mission
Hocansung	Karine-Franck	Ville de Ducos	Responsable service environnement
Colas	François	AAMP	Chef de mission
Germany	Yann	Ville de FDF	Chargé de développement durable et de la biodiversité
Quenette	Gwenaël	CG	Chargée prospective écologique
Stephen-Fortune	Sylviana	Mairie de Sainte-Anne	Responsable Police de l'Ecologie
Moutoussamy	Monique	Ville du Robert	Responsable de l'urbanisme
Audru	JC	BRGM	Directeur
Thouard	Emmanuel	IFREMER	Directeur
Bourgade	Léila	Ville du Marin	Direction de l'urbanisme
Lise	Isabelle	CCIM	Service Environnement
Priam	Arielle	Région	Service Environnement
Lurel	Felix	SEGE Biodiversité	Ecologue
Hébert	Gaëlle	Caraïbes Environnement Développement	Ingénieur d'étude
Boulet	Ilhame	Caraïbes Environnement Développement	Chargée de projet SRB/SRCE

QUESTIONS TRAITES

Question 1 : Quels sont les critères de définition et de délimitation des espaces marins? Type d'écosystème / courantologie / distance?

Ce qu'ils en disent :

Délimitations

- La délimitation vers le milieu terrestre pourrait commencer au niveau du Domaine Public Maritime (DPM) au minimum et pourrait remonter aux 50 pas du roi (~80m)
- L'intégration des mangroves et des estuaires dans le volet « milieu marin » pourrait se faire à partir d'un seuil de salinité du milieu.
- Vers le large la délimitation du périmètre d'action et de prise en compte du milieu marin s'étendrait jusqu'à la ZEE.
- Une coopération au-delà de la ZEE, avec les autres pays de la Caraïbes (législation commune, actions, communes) est indispensable pour une préservation efficace du milieu marin y compris à l'échelle locale martiniquaise.
- Au sein de l'espace de gouvernance défini (DPM – ZEE par exemple), les outils de gestion devront être affinés aux écosystèmes considérés

Conseils

- Un espace de la DPM à la ZEE est très grand, potentiellement difficile à gérer efficacement. Peut-être gagnerait-il à être traité différemment suivant sa proximité à la côte : une plus grande attention sur les espaces plus proches (plateau insulaire) ?
- Une gestion des zones les plus au large sera compliquée par les lacunes importantes dans la connaissance de ces espaces : couloirs de migration de la ressource halieutique pélagique, étude du plancton, courantologie,...
- Pour les trames, il faudra s'appuyer sur une carte des écosystèmes marins mais aussi sur une carte des activités humaines en lien avec la mer (sites et couloirs de circulation pour la pêche, sites de plaisance et d'activités sportives, sites d'intérêt archéologique...)

Les questions 2 et 3 seront traitées ensemble dans ce compte-rendu.

Question 2 : Quels sont les outils disponibles de gestion de ces espaces et de sa faune / flore?

Question 3 : Quelles sont les limites des différentes réglementations ? Quels sont les principaux instruments de

protection? Quelles sont les incitations financières pour le maintien de ces espaces ? Sont-ils à la hauteur des enjeux et menaces de ces zones?

Point :

Les outils de protections se déclinent à plusieurs échelles (internationale, nationale, régionale, localisée) et à plusieurs niveaux que nous allons classer ainsi :

- Réglementaire (ex : Les arrêtés préfectoraux, les codes tel que le code de l'environnement, ou des transports,...)
- Stratégique (ex : documents de gestion tels que le SMVM, liste UICN, ...)
- Opérationnel (moyens de suivi des Ecosystèmes, moyens de surveillance des infractions, contrat de milieu, chartes,...)

Ces outils de protection concernent différents gestionnaires (Parc naturel régional, ONF, Conservatoire du littoral,...).

Ce qu'ils en disent :

Principaux outils de protection identifiés lors de la concertation

Sont listés ci-dessous les outils de protection existants (vert) et les projets en cours (vert clair) :

Aires de protection		Documents	Eléments de gestion = opérationnels
Sanctuaire AGOA			Brigades du littoral
ZNIEFF (inventaires)	Charte d'observation Mammifères Marins		Gendarmerie
Conservatoire du littoral	Règlementation sur activités de pêche (taille des mailles,)		Service Mixte de Police de l'Environnement : SMPE
Zone de protection épaves au niveau de St Pierre	Code des transports		Services des douanes
Cantonnements de pêche	Loi littoral		Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM)
Réserves Marines Nationales en projet (Genipa)	SMVM		Agent du Parc Naturel Régional de la Martinique PNRM
Réserves Marines Régionales en projet	Loi sur l'eau		Balisage de zones
Parc Naturel Marin en projet	Arrêté de biotope		Suivis (inventaires des écosystèmes)
Contrat de baie, de rivière en cours	Contrat de milieu : baie, de rivière en cours		Participants et moyen liés au contrat de baie, de rivière en cours
	Arrêté de pêche en projet Direction de la Mer (DM)		LIFE+ Cap DOM

Point :

« Parmi les mesures permettant d'atteindre ou de préserver le bon état écologique des eaux marines, l'existence d'aires marines protégées de différents statuts contribuent à créer un réseau de zones marines protégées **cohérent et représentatif de la diversité des écosystèmes**. Les nombreuses catégories de zones marines protégées participent à la constitution d'un tel réseau, pour répondre à des finalités définies à de multiples échelles. Ce réseau doit être cohérent et représentatif (évolution possible). »

Extrait de l'information au public sur les zones marine protégées, dans le cadre de la **directive-cadre stratégie pour le milieu marin** 6 août 2014

Limites des instruments de protection

Plusieurs limites à ces instruments de protection sont ressorties lors de cette concertation :

- Manque de communication, de sensibilisation sur la réglementation à terre et en mer
- Manque de formation
- Manque de personnel, de moyens nautiques de médiatisation des verbalisations, manque de sanctions et de suivis (tribunal) (une solution serait de faire de la surveillance depuis la terre afin de limiter les coûts)
- Manque de suivi des alertes des associations
- Il n'y a pas d'incitations financières pour le maintien de ces espaces (idée : taxe pollution bassin versant (industriels))
- Absence de balisages des cantonnements et des zones de protégées (améliorer la technique)
- Manque de lisibilité, de clarté dans les textes règlementaires
- Pas de prise en compte des espèces exotiques, la réglementation nationale n'est pas toujours applicable en outre-mer. Les départements d'outre-mer ne sont pas directement concernés par nombre de mesures de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin DCSMM.
- Manque de légitimité des scientifiques et des institutions face aux usagers.
- La réglementation évolue en fonction de la situation socio-politique (amendes, Travail d'Intérêt General (TIG))
- Absence d'obligation de résultats

Ce qu'on en retient :

D'une façon générale, il existe déjà en Martinique différents instruments de protection à disposition (aires protégées, documents et éléments opérationnels).

Toutefois, il ressort du traitement de cette question que la protection du milieu marin pourrait encore bénéficier d'améliorations.

L'existence de multiples catégories de gestion est perçue comme complexe et difficilement abordable, la communication autour pour la population s'en retrouve entravée et la protection du milieu marin en pâtie.

Ces différents instruments bénéficieraient à être en clairement identifiés (localisation, rôle, moyens, valeur juridique,...) et mis en cohérence les uns avec les autres (ex : synergie dans la surveillance, mise en commun des études réalisées).

Tous ces instruments de protection apparaissent comme souffrant d'un manque de financements, signalé comme non à la hauteur des ambitions nationales et régionales sur la connaissance du milieu marin, son développement économique durable et sa préservation.

Question 4 : Quels sont les enjeux et pressions ? Quels types de zones sont les plus menacées et les plus fragiles? Où sont-elles? Quelles sont ces menaces?

Les enjeux et les faiblesses identifiés lors de la concertation

Certains sites sont apparus comme représentant des enjeux de préservation forts.

➤ Zones les plus menacées :

Pour une partie des participants les zones de fort enjeu sont composées d'écosystèmes remarquables.

Ressortent notamment :

- Les zones côtières littoral, mangroves (ex : Baie Genipa, Justin, Grande Sèche, FDF), plages, falaises (oiseaux nicheurs)
- Les baies peu ouvertes (FDF, Robert, Galion)
- D'une façon général le plateau isobathes 0-50m (primordial pour la chaîne trophique)
- La connectivité mangrove/herbier /récif
- Les zones d'herbier comme Anse d'Arlet et Grande Anse
- Les îlets touristiques (ex : Ste Anne, François)

Dans le cadre de ces questions, les intervenants ont identifiés différentes faiblesses pouvant entraîner des difficultés dans la préservation de la biodiversité marines :

- Des lacunes dans les protections : espèces patrimoniales (cétacés, tortues, oiseaux), espèces ressources lambi, oursin, langouste) et leur habitat (manque d'espaces protégés), sans oublier le Mérou prédateur naturel du Poisson Lion
- Il y a un blocage des projets environnementaux à cause des conflits d'usage, il y a un déséquilibre dans les concertations avec une importance trop importante accordée aux revendications des contre-pouvoirs sous-représentés
- Le foncier est accessible avec une absence de limites physiques marquées, il y a une continuité dans les zones d'activités (pas de corridor)
- Il y a un manque de coopération, de concertation entre les acteurs du milieu marin

- Le pays est exigu, déséquilibré (ce qui entraîne un certains nombre de conflits d'usage qui pourraient en partie se résoudre par une meilleur connaissance des potentialités de développement de l'île de façon à rééquilibrer la localisation de certains usages)
- Le concept de Développement Durable n'est pas assez employé : il ne faut pas oublier les thématiques sociales, écologiques lors d'un développement et ne pas se préoccuper uniquement d'un développement économique à court terme (Activité de pêche durable,...)
- La sensibilisation de la population semble insuffisante ce qui s'observe par exemple par un manque d'implication et de participation des gens dans les associations environnementales, mais aussi dans les comportements non respectueux du milieu (marin)
- Il n'y a pas de programme d'éducation spécifique à l'environnement

Les menaces

Pressions d'origine naturelle

- Risques naturels : zone cyclonique (destruction de communautés coralliennes, perte de matériel de pêche et augmentation de la pêche fantôme, pluies torrentielles, érosion des côtes...)
- Réchauffement climatique (blanchiment des coraux, disparition de plages)

Pression anthropiques

- Destruction directe :
 - Urbanisation non contrôlée ex : Genipa, Ducos (Défrichage ou brûlis de la mangrove comme à 3 Rivières, endiguement à interdire -> augmentent l'érosion)
 - Inorganisation de la plaisance ex : mouillages sauvages avec destruction de communautés auxquelles les ancres s'accrochent (Darlet, Robert, François, îlet Chevalier)
- Destruction indirect :
 - Pêche fantôme : engins de pêches qui dérivent,
 - Hypersédimentation (Nord Martinique surtout) générés notamment par une mauvaise gestion des eaux pluviales, par des défrichements trop importants
- Prélèvements sur la ressource :
 - trop important avec un manque de suivi régulier, de contrôle et d'encadrement
 - mauvaises pratiques : absence de formation, pêche illégale
- Pollution :
 - assainissement (eutrophisation),
 - Pesticide (chlordécone),
 - Gestion des Eaux Pluviales (imperméabilisation des sols entraîne un lessivage des sols -> problème de turbidité notamment, gestion des déchets

➤ Gene

Mauvaises pratiques touristiques (bruit, stress,...)

➤ Espèces nuisibles introduites (poisson lion) portant atteinte à des espèces locales

Rmq : Il ressort de la réunion que les Sargasses ne représentent pas une menace pour le milieu marin. De plus leur fréquence d'échouage est relativement faible (2011 beaucoup, 2012 absence, 2013 peu, 2014 moins qu'en 2011). Lorsque ces échouages ont lieu la solution actuelle est un ramassage manuel et une évacuation vers le centre de valorisation des déchets organiques (CVO) du Robert. Toutefois, plusieurs participants pensent qu'elles représentent une ressource ponctuelle sous-estimée. Il a été suggéré qu'un plan d'action pour être envisagé afin de les intercepter avant leur échouage.

Ce qu'on en retient :

La concertation a permis de mettre en évidence les enjeux et les menaces apparaissant comme essentiels aux participants lors de la rencontre.

Que les pressions soient d'origine naturelles ou anthropiques elles sont nombreuses à l'échelle de l'île et représentent des menaces réelles plus ou moins fortes sur la biodiversité marines. *La suite du travail permettra notamment de les hiérarchiser.*

Certains sites apparaissent comme particulièrement sensibles de par leur forte valeur écologique ou de par la menace de développement importante dessus.

Ce volet a permis de compléter l'identification d'éléments limitant l'efficacité de la préservation de la biodiversité en Martinique.

Question 5 : Quelles politiques, quelles stratégies, quelles actions existantes répondent à ces menaces? Sont-elles efficaces? (modalités de mises en œuvre) Quels sont les fonctions et les services assurés par ces sites? Quels sont les outils pédagogiques utilisés sur des sites emblématiques pour assurer le maintien des équilibres écologiques? Charte graphique/ support?

Politiques et stratégies abordées pendant la concertation :

- Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin

Ce qu'ils en disent :

Il existe en métropole une Directive Cadre stratégie pour le Milieu Marin. Est-elle applicable en DOM ? Comment se décline-t-elle localement (Comité Maritime Ultramarin) ?

Point

*La directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ») a été transposée dans le code de l'environnement, **articles L 219-9 à L 219-18 et R 219-2 à R 219-17.***

La stratégie nationale pour la mer et le littoral se décline en outre-mer par des documents stratégiques de **bassin maritime**. **Cette stratégie a vocation à coordonner toutes les politiques sectorielles s'exerçant en mer ou sur le littoral**. Un **décret du 13 mai 2014** précise les conditions dans lesquelles les bassins maritimes ultramarins doivent être gouvernés et les documents stratégiques de bassin maritime élaborés. Il définit le périmètre des bassins maritimes ultramarins et organise la gouvernance de chaque bassin au sein d'un conseil maritime ultramarin.

La Martinique fait partie du bassin « Antilles » regroupant la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

- Le schéma de mise en valeur de la mer : SMVM (document non opposable mais compatible) et SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale)

Ce qu'ils en disent :

Ce document permet un respect des espaces remarquables, le plus souvent l'usage des espaces est respecté.

Toutefois, il n'est pas assez bien connu des élus et son action sur le milieu marin reste limitée (pas opposable,...). Il s'agit surtout de documents informatifs.

Point

Le **SMVM** est un document de planification qui détermine la vocation générale des différentes zones et les principes de compatibilité applicables aux usages maritimes.

L'article 235 de la loi N° 2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux modifie le dispositif en donnant la possibilité aux collectivités locales d'élaborer un chapitre individualisé aux **Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)**, valant SMVM. Il se substitue au SMVM élaboré par l'Etat s'il en existe un sur le territoire concerné.

Le décret n°86-1252 et le code de l'Urbanisme fixent le contenu réglementaire, pour les SMVM et le volet littoral des SCOT.

- Descriptif de la situation existante, notamment l'état de l'environnement et les conditions de l'utilisation de l'espace marin et littoral et les principales perspectives d'évolution de ce milieu ;
- Orientations retenues en matière de développement, de protection et d'équipement à l'intérieur du périmètre. A cet effet, il détermine la vocation générale des différentes zones, et notamment de celles qui sont affectées au développement industriel et portuaire, aux cultures marines et aux activités de loisirs. Il précise les vocations des différents secteurs de l'espace maritime et les conséquences qui en résultent pour l'utilisation des diverses parties de littoral qui lui sont liées. Il définit les conditions de la compatibilité entre les différents usages de l'espace maritime et littoral ;
- Le schéma mentionne les projets d'équipement et d'aménagement liés à la mer tels que les créations et extensions de ports et les installations industrielles et de loisirs, en précisant leur nature, leur caractéristique et leur localisation ainsi que les normes et prescriptions spéciales s'y rapportant ;
- Le schéma précise également les mesures de protection du milieu marin.

- La directive cadre sur l'eau (DCE)

Ainsi que d'autres textes communautaires (concernant les eaux de baignade, les eaux résiduaires urbaines, etc.) permettent de tenir compte du fait que l'eau venant de la terre véhicule la majeure partie de la pollution se produisant en mer.

- Les contrats de milieu

Ce qu'ils en disent :

Ex : Baie de Fort de France, contrat de Rivière Galion, Contrat littoral (en cours), GIZC (Gestion Intégrée des Zones côtières) du Robert avec une charte envisagée

Point

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et la partie terrestre

*Le principe de la GIZC est d'associer, des acteurs multiples autour **d'un projet commun** dans le but de partager un diagnostic sur la situation d'un territoire, puis de **définir de manière concertée les objectifs à atteindre et, enfin, de conduire les actions nécessaires.***

Le Grenelle de la mer a prolongé cette ambition : 68.b. Passer de la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) à la gestion intégrée de la mer et du littoral (GIML).

- Le SDAGE (2016-2011)

Ce qu'ils en disent :

Le SDAGE en cours d'élaboration en Martinique contient un volet Milieu Marin dans lequel sont ciblées les menaces, les méconnaissances. Il répond aux attentes du comité de Bassin (Directive cadre stratégie pour le milieu marin)

Toutefois son action sur le milieu marin est aussi limitée, car la priorité de ce document (investissements,...) reste la potabilité de l'eau

- Le code maritime des transports

Est un document apportant des réglementations en mer (ex : vitesse de circulation).

Actions abordées pendant la concertation :

- Les acquisitions du conservatoire du Littoral

Ce qu'ils en disent :

Il faudrait amplifier le processus. Toutefois, cela entraîne des difficultés de gestion et soulève la problématique du manque de moyens.

- Le projet de recherche ATOUMO

Ce qu'ils en disent :

Ce projet a mis en évidence le millefeuille de la gouvernance du milieu littoral, avec la nécessité d'une clarification des acteurs.

Il identifie l'évolution du littoral à travers une frise chronologique

Point

*Le projet analyse des trajectoires de gouvernance en réponse aux changements systémiques marins et littoraux de Martinique. Il est financé par la Fondation de France et porté par le laboratoire Géomer. Il a pour objectif de mener, par le biais d'un travail de concertation avec les acteurs concernés, une **analyse des évolutions passées et présentes du littoral et de l'espace maritime martiniquais**. Face aux évolutions de ces éco-socio-systèmes il s'agit d'analyser les **réponses en termes de gouvernance qui ont été mises en place***

d'hier à aujourd'hui. Il s'agit enfin de co-construire avec les acteurs des **scénarios d'évolution du système mer et littoral de Martinique.** Ce projet de recherche planifié sur une durée de 2 ans (avril 2013 à mars 2015)

- Le plan Chlordécone 3

Il comprend des actions de remédiation. Les zones de contaminations sont bien connues.

Toutefois, il ressort que certainement par manque de moyens, le plan Chlordécone 3 n'est pas respecté.

- Stratégie Régionale Poisson-Lion

La région et la DEAL mettent en place depuis 2011 (arrivée du Poisson Lion en Martinique) des stratégies de lutte.

Actuellement la stratégie consiste à inciter les pêcheurs et les consommateurs au prélèvement ; à favoriser le mérou prédateur et à participer au projet POLIPA (Poisson-Lion des Petites Antilles).

Point

L'ensemble des actions mises en œuvre localement par la DEAL et ses partenaires s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie mise en commun aux niveaux des Antilles françaises et déclinant localement la stratégie régionale caribéenne issue des travaux du Comité ad hoc poisson-lion de l'ICRI

*POLIPA est mené par l'observatoire du milieu marin martiniquais. Dans le cadre de ce projet, des études scientifiques sont menées pour suivre selon des protocoles normalisés, **l'évolution de la densité des populations sur des zones de références** afin d'évaluer **l'efficacité du programme de capture en plongée.***

*Un **suivi sur récifs artificiels visant à estimer les volumes de prédation des poissons-lions sur les populations juvéniles d'espèces autochtones** est également en cours de démarrage*

*Enfin une étude socio-économique, basée sur les résultats obtenus dans le cadre des études précitées, permettra de **monétariser aux Antilles françaises, l'impact de cette invasion** vis-à-vis des services écosystémiques rendus par les milieux marins côtiers et en particulier certains usages comme la pêche professionnelle.*

- Plan de prévention des déchets

Il permet notamment de traiter la problématique des bateaux hors d'usage. Toutefois les déchets représentent encore une menace importance pour le milieu marin martiniquais : déchets macro et micro. Peut-être dû à un manque de sensibilisation ? En tout cas un manque de respect certain du milieu.

- Des projets en attente :
 - Réserves nationales du Cap Salomon, des îlets de Sainte Anne
 - Genipa est bloqué, en attente de toutes les solutions de gouvernance, toutefois la surface de projet apparaît comme trop limitée. Problème de financement.
 - Le Prêcheur
 - Réserve régionale de la Baie de FDF

Ce qu'on en retient :

Cette concertation met en valeur les points suivants :

- Il existe beaucoup (trop) de documents, de stratégies répondant à la problématique de limitation des menaces sur le milieu marin.

Ces documents permettent surtout aujourd'hui d'avoir une bonne vision des zones à enjeux (ex : ZNIEFF) et des menaces sur le milieu marin.

Toutefois, si les stratégies et politiques sont jugées adaptées il existe un certain nombre de freins à l'efficacité des politiques et actions visant à la limitation des menaces sur le milieu marin. Il manque :

- Des outils de protection efficaces (ex : pas de NATURA 2000, pas de document opposables directement,...).
 - de surveillance et de fermeté (Police de l'eau notamment) quant au respect des législations en place (ex : problème de construction des espaces remarquables ; les travaux dans devraient être encadrés ex : étang des salines, délits non poursuivis) ;
 - de suivi des alertes des associations ;
 - des efforts quant à éducation de la population aux problématiques environnementales.
- Plusieurs actions sont mises en place en Martinique répondant aux menaces identifiées. La limite principale de leur efficacité reste le manque de moyen ou de champs d'action (espaces limitées, pas de valeur juridique,...)
 - Des actions complémentaires pourraient être menées : opérations à grande échelle de nettoyage notamment des mangroves en associant les entreprises.